

## INFORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Bourg en Bresse publie ci-dessous les données synthétiques en euros relatives à sa situation financière (budget primitif 2021).

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate DGCL, communes de 20 000 à moins de 50 000 hab (comptes de gestion 2018)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 271,80	1 234,00
2	Produit des impositions directes/population	629,39	633,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 416,99	1 415,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	367,77	302,00
5	Encours de dette/population	936,93	1 076,00
6	DGF/population	186,65%	198,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	64,43%	61,10%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	98,01%	94,50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	25,95%	21,40%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	66,12%	76,00%